

Lignes directrices sur la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés

Global Coalition to
Protect Education from Attack



LE PROCESSUS DES LIGNES DIRECTRICES

L'élaboration de ces lignes directrices a été initiée par la Global Coalition to Protect Education from Attack (GCPEA). La GCPEA est une coalition unique composée de différentes organisations et créée en 2010 pour lutter contre les attaques visant des élèves, des enseignants, des écoles et autres institutions éducatives dans les situations de conflit armé. Elle est conduite par un Comité directeur comprenant huit organisations internationales : le Conseil d'aide aux universitaires réfugiés (CARA), Human Rights Watch, le Fonds de secours pour les universitaires de l'Institut de l'Éducation Internationale, Protect Education in Insecurity and Conflict (un programme d'Education Above All), Save the Children, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), et le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Parmi les autres membres de la Coalition engagés dans l'élaboration de ces lignes directrices, figurent également le Conseil norvégien pour les réfugiés, Scholars at Risk, Studentenes og Akademikernes Internasjonale Hjelpesfond (le fonds norvégien d'aide internationale aux étudiants et aux universitaires), et War Child Holland.

En mai 2012, la GCPEA a organisé une consultation d'experts accueillie par l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève, en Suisse. Parmi les participants figuraient des représentants des forces armées des Philippines et du Qatar ; des ministères des Affaires étrangères des Pays-Bas, des Philippines et de la Suisse ; des organisations intergouvernementales de l'UNICEF et du Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies ; des organisations non-gouvernementales Education Above All, Geneva Call, Human Rights Watch, et le Comité international de la Croix-Rouge ; et des universitaires. La GCPEA a présenté des recherches portant sur la prévalence, l'ampleur et les conséquences de l'utilisation des écoles et des universités par des parties à un conflit armé, ainsi que des exemples de bonnes pratiques pour répondre à cette utilisation.

LE PROCESSUS DES LIGNES DIRECTRICES

En réponse aux encouragements des participants à la consultation de mai 2012, une deuxième conférence d'experts plus large s'est tenue en novembre 2012, au Château de Lucens, dans le canton de Vaud, en Suisse. Parmi les participants figuraient des représentants des forces armées de la Finlande et du Qatar ; du ministère de la Défense nationale du Canada ; des ministères de l'Éducation de Côte d'Ivoire, du Liberia et du Népal ; des ministères des Affaires étrangères d'Allemagne, d'Argentine, de Norvège et de Suisse ; du Bureau du Président des Philippines ; des organisations intergouvernementales le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés, l'UNICEF et le Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies ; ainsi que des organisations non-gouvernementales Amnesty International, Education Above All, Geneva Call, Human Rights Watch, le Cluster éducation du Comité permanent inter organisations, et le Comité international de la Croix-Rouge.

Les participants ont examiné et apporté des commentaires et des suggestions importants sur un projet initial des lignes directrices pour protéger les écoles et les universités contre leur utilisation par des parties à un conflit armé. Ce projet initial a été préparé par le Dr Steven Haines, professeur de droit public international à l'Université de Greenwich, qui était un ancien commandant des forces armées du Royaume-Uni et l'ancien président du comité de rédaction du Manuel interarmées du Royaume-Uni sur le droit des conflits armés (2004).

Le Dr Haines a incorporé des révisions au projet de lignes directrices proposées par les participants à la Conférence de Lucens, et à la suggestion des participants, un comité de rédaction a été constitué pour examiner les révisions. À la suite du processus d'examen et de révision effectué par le comité, le projet révisé de lignes directrices a été communiqué à tous les participants à la Conférence de Lucens, qui ont été invités de nouveau à apporter leur contribution. Des consultations supplémentaires ont été menées au cours de ce processus de révision auprès de représentants des ministères de la Défense, de l'Éducation et des Affaires étrangères des Pays-Bas ; de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève ; et de Save the Children.

Il en est résulté le *Projet de Lignes directrices sur la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés* qui a été rendu public en conjonction avec une présentation du *Projet de Lignes directrices* lors d'une réunion du Comité des droits de l'enfant de l'ONU le 4 juin 2013.

À la suite de la divulgation publique du *Projet de Lignes directrices*, des représentants des organisations membres de la GCPEA ont tenu des rencontres et des consultations avec des représentants des forces armées et/ou des ministères de la Défense, de l'Éducation, et/ou des Affaires étrangères d'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Argentine, d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Canada, du Chili, de Colombie, de Côte d'Ivoire, des États-Unis, de Finlande, de France, du Guatemala, d'Irlande, du Japon, de Jordanie, du Koweït, du Liberia, de Lituanie, du Luxembourg, du Mexique, du Népal, de Nouvelle-Zélande, de Norvège, des Pays-Bas, des Philippines, du Portugal, du Qatar, de République centrafricaine, de République de Corée, de République démocratique du Congo, du Royaume-Uni, du Rwanda, du Sénégal, de Slovaquie, de Somalie, du Sud Soudan, de Suisse, du Togo et d'Uruguay. De plus, des représentants de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont également été consultés. Au 1er novembre 2014, 29 pays avaient exprimé publiquement leur soutien au processus d'élaboration et de finalisation des Lignes directrices (voir <http://protectingeducation.org/guidelines/support>). Des commentaires et des observations supplémentaires ont été fournis à la suite de plusieurs de ces rencontres, qui ont abouti à d'autres améliorations des Lignes directrices.

La version finale des *Lignes directrices sur la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés* a été rendue publique le 16 décembre 2014, lors d'un événement qui s'est déroulé au Palais des Nations, à Genève, en Suisse.

Global Coalition to Protect Education from Attack

Secrétariat

350 5th Avenue, 34th Floor, New York, New York 10118-3299

N° de téléphone : 1.212.377.9446 • Email: GCPEA@protectingeducation.org



www.protectingeducation.org